

Propositions de l'UE visant à classer les requins sur les listes de la CITES toujours en jeu

Le petit écart des voix laisse supposer un réexamen en séance plénière

La Haye, le 8 juin 2007 : Les écologistes ont espoir que les deux propositions visant à limiter le commerce international d'espèces de requins dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui furent rejetées de peu aujourd'hui à la Commission, seront reprises et adoptées lors de la séance plénière de la semaine prochaine. Les propositions de l'Union européenne visant à inclure l'aiguillat et le requin-taube sous l'Annexe II de la CITES ont reçu, respectivement, 61 % et 58 % des voix d'aujourd'hui. Il leur fallait 66 % pour être adoptées. Toutefois, les décisions aux résultats aussi serrés sont souvent réexaminées lors des séances plénières vers la fin de la conférence.

« Nous sommes déçus que les propositions sur les requins n'aient pas été adoptées aujourd'hui, mais réconfortés par la forte majorité qu'elles ont reçue, » a déclaré Sonja Fordham, responsable de la politique de la Shark Alliance, qui s'exprimait aujourd'hui lors du débat, au nom de la Shark Alliance et de Greenpeace International, en faveur de la proposition sur l'aiguillat. « Nous gardons espoir que l'Union européenne réintroduira ces propositions essentielles à la séance plénière de la semaine prochaine. Nous incitons fortement toutes les Parties à assister à cette séance et à soutenir ces mesures de protection nécessaires et urgentes. L'action de la CITES est indispensable au commerce international de ces espèces extrêmement vulnérables afin qu'elles puissent se renouveler. »

L'aiguillat est exporté de tous les coins du monde afin de satisfaire la demande européenne en « fish and chips » et en parois abdominales fumées (Schillerlocken). La viande de requin-taube est l'une des plus prisées en Europe alors que ses nageoires sont envoyées en Asie pour faire de la soupe aux ailerons de requins. Les populations d'aiguillats et de requins-taupes ont gravement souffert d'une pêche ciblée mal réglementée. L'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) classe les deux espèces comme mondialement *Menacées* et *En danger* dans les eaux américaines de l'Atlantique, *En danger critique* dans le nord-est de l'Atlantique et *Vulnérables* à l'échelle mondiale.

Les pays qui ont soutenu les propositions de l'UE sur les requins lors du débat d'aujourd'hui comprennent l'Algérie, le Mexique, Israël et les Etats-Unis. Parmi les représentants qui s'y sont opposés, figurent le Japon, la Chine, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Notes aux éditeurs :

Le requin et autres espèces apparentées comme la raie et le poisson-scie sont tout particulièrement vulnérables à la surpêche et souffrent d'un déclin progressif dû à leur croissance lente, à leur maturité tardive et à un nombre limité de petits par gestation. Trois espèces de requins – blanc, pèlerin et baleine – sont déjà classées sur les listes de la CITES mais le volume du commerce de ces espèces est dérisoire face à celui de l'aiguillat.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), également connue comme la Convention de Washington, est

un accord international qui a pour but d'assurer la survie des espèces en gérant leur commerce au-delà des frontières internationales.

La CITES fournit un cadre juridique international pour empêcher le commerce des espèces en voie d'extinction et réglementer le commerce des espèces menacées. A présent, 171 pays font partie de cet accord – et environ 32 000 espèces de faune et de flore sont ainsi protégées.

Les Parties de la CITES se réunissent tous les deux à deux ans et demi pour modifier trois Annexes sous lesquelles les espèces menacées sont classées. Les propositions visant à classer, déclasser ou retirer certaines espèces sont soumises par les gouvernements des pays membres et nécessitent une majorité de deux-tiers pour être adoptées.

Contact presse : Sophie Hulme au +44 (0) 7973 712 869 ou par e-mail sophie@communicationsinc.co.uk